



ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DE SOMAIN  
14, RUE PASTEUR - 59490 SOMAIN  
Tél : 03 27 86 23 77 Mèl : lamusedesomain@orange.fr

Madame, Monsieur, Chers parents d'élèves,

Le temps des réinscriptions à l'École Municipale de Musique de Somain est arrivé. Cette étape **obligatoire** vous permettra de démarrer la prochaine année scolaire dans les meilleures conditions.

Les Réinscriptions auront lieu exclusivement entre le **lundi 16 juin et le samedi 5 juillet 2025, dernier délai**. (Merci aux retardataires habituels de bien vouloir respecter ces dates. En ne vous réinscrivant pas en temps voulu, vous désorganisez la rentrée. Merci de votre compréhension !)

Nous vous remercions donc de bien vouloir :

- Remplir **La fiche de renseignements** à compléter de manière précise **POUR TOUS**. N'OUBLIEZ PAS L'ADRESSE EMAIL ! (Écrire lisiblement et en majuscule),
- **Déposer votre dossier dans une enveloppe nominative dans la boîte aux lettres de l'École de Musique, elle se situe sur le mur à gauche du portail ou dans la boîte prévue à cet effet dans le hall. Merci de joindre une enveloppe timbrée avec les documents de réinscription**
- **Pour la location des instruments** : Pour l'année 2025-2026, le document sera transmis à la rentrée par les professeurs d'instrument au premier cours d'instrument.

**Le paiement :**

- **Joindre un chèque** correspondant à la somme due pour l'inscription du (des) élèves(s) concerné(s), à l'ordre de "La Muse de Somain" .
- Nous vous proposons le paiement en ligne de vos droits d'inscription, il suffit de copier le lien avec Firefox ou Chrome et de suivre les instructions : [Lien d'inscription en ligne](#)
- **Sur place, par carte bancaire ou aussi en espèces**
- **La participation aux frais de fonctionnement de l'École Municipale de Musique de Somain (Ces tarifs, s'entendent pour l'année scolaire complète, et sont non remboursables)**

Disciplines	Tarifs
Essai	5€
Formation musicale + Formation Instrumentale (1 instrument)	65€
Pour d'autres élèves de la même famille (même adresse)	30€
Formation musicale seule	55€
Formation instrumentale seule (avec accord de la direction)	55€
Pour la pratique d'un second, voire un troisième instrument	40€/instrument supplémentaire

- **Une attestation d'assurance 2025 « responsabilité civile »** est à joindre couvrant les activités extra-scolaires de votre (vos) enfant(s). **OBLIGATOIRE AVEC L'INSCRIPTION** (Même l'assurance de 2024-2025)
- **Pour la rentrée :** Vous recevrez début septembre par courrier l'organisation de l'année et de la rentrée, et la vente des ouvrages de solfèges se fera au 1<sup>er</sup> cours de formation musicale